

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1154

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

13 janvier 1994 – n° 1154
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Discours cosmopolite, pratique locale

Vive l'Europe, mais attention aux voisins. D'accord pour l'intégration économique à l'échelle continentale, mais gare aux élans en matière de collaboration régionale. C'est que la première paraît trop lointaine pour porter vraiment atteinte à l'autonomie communale, alors que la seconde pourrait la mettre directement en péril, notamment dans le cas des plus petites collectivités faisant partie d'une agglomération ou de l'arc lémanique en cours de métropolisation. Telle est, grossièrement résumée, l'une des contradictions observées lors d'un sondage fait en mai-juin 1992 auprès des 385 syndic vaudois, des 45 maires genevois et des 14 présidents de commune du Chablais valaisan appelés à répondre, en principe par téléphone, à un interrogatoire fort de 84 questions*.

L'Institut de recherche sur l'environnement construit a bien sûr voulu comprendre les raisons du «contraste» entre le discours d'ouverture très proeuropéen tenu par les élus interrogés et leur pratique de gestionnaires soucieux des intérêts strictement communaux. Ils observent que «les élus locaux figurent parmi les habitants ayant l'expérience de mobilité la plus faible» et l'ancrage terrien le plus fort (35% des élus travaillent à la campagne ou à la vigne). Evidente de signification, même si nombre de conseillers exécutifs communaux exercent leur activité professionnelle hors de leur commune politique.

Mais il arrive que le discours soit cohérent: l'inspiration cosmopolite et l'affirmation d'une conviction europhile peuvent fort bien coïncider avec une option régionaliste — qui se réfère à un territoire dessiné par la géographie socio-économique de ces dernières décennies. Aussi bien, «les tenants des idées d'Europe et de région se recrutent dans les mêmes groupes»: ceux des personnes au bénéfice d'une formation supérieure, ayant un statut socio-professionnel relativement élevé, et manifestant un intérêt marqué pour la politique.

D'où une première hypothèse: sachant que ces trois caractéristiques sont autant de critères signalant une ouverture à l'innovation institutionnelle, il se pourrait bien que les réticences ou les attitudes de rejet à l'égard de l'Europe et plus

encore de la région correspondent en réalité à une méfiance latente, voire à une résistance non formulée envers toute forme d'adaptation et de modernisation. Il est vrai que le conservatisme n'a pas besoin de doctrine ni de projet politique cohérent pour faire des adhérents; il constitue en lui-même une force, la plus puissante et la plus spontanée, celle d'inertie. D'où une seconde hypothèse: sachant que l'autonomie communale, célébrée par les mots à défaut d'être honorée dans les faits, constitue un pouvoir à contenu fort variable, il se pourrait bien que, selon le degré d'ouverture des élus, la commune soit un espace institutionnel strictement délimité ou un espace indéfini. Espace réel où l'emportent les contraintes, espace virtuel où se développent les ressources.

Par-delà un attentisme prudent, les élus, toutes volontés ou motivations confondues, oscillent eux-mêmes entre la mission prioritaire de défense de l'identité locale et la préservation du cadre de vie d'une part, et, d'autre part, la prise en compte d'attributions et d'enjeux plus vastes, préalables au développement à long terme de la cité.

Faite en toute lucidité, cette oscillation n'est autre que l'exploitation différenciée d'une situation délicate, celle d'un pouvoir local pris entre contraintes et ressources, qui respecte à la fois le traditionnel découpage institutionnel et le nécessaire élargissement à l'échelle au moins régionale. Déchirés entre les primordiales préoccupations immédiates et le besoin d'avoir un horizon plus large, les élus n'échappent pas toujours à la contradiction visible entre la pratique localiste et l'aspiration — ou simplement le discours — cosmopolite. En ce sens, ils sont bien représentatifs: car les citoyens romands, qui ont dit si nettement oui le 6 décembre 1992, ne manquent pas une occasion de montrer qu'ils ne sont pas, eux non plus, tous prêts à en tirer les conséquences dans leur comportement quotidien.

YJ

*Jean-Philippe Leresche, Dominique Joye, Julian Hottinger: *Pouvoir local: Entre commune et Europe*. Lausanne, Association suisse pour le Conseil des communes et régions d'Europe (ASCCRE) et Institut de Recherche sur l'environnement construit (IREC-EPFL), automne 1993.